Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et marques de commerce

Tour de la Bourse
Bureau 3700, C.P. 242
800, Place Victoria
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9

514 397 7400 Téléphone
514 397 7600 Télécopieur
1 800 361 6266 Sans frais

www.fasken.com

FASKEN MARTINEAU

Me André Turmel
Direct (514) 397 5141
aturmel@fasken.com

Le 8 juin 2010
No de dossier : 10887/115805.106

PAR COURRIEL ET PAR MESSAGER

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 2A2

Objet Demande pour la fermeture règlementaire des livres pour la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009 et demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demande de modification des tarifs de Gazifère inc. à compter du 1er janvier 2011 (R-3724-2010 Phase I)

Chère consœur,

Veuillez trouver ci-joint un original et huit exemplaires des Réponses de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante à une demande de renseignements de l'ACIG dans le cadre de la Phase I du dossier mentionné en titre.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN s.r.l.

André Turmel

André Turmel
AT/nb
p.j.
c.c : Me Louise Tremblay, procureure de Gazifère et tous les intervenants

DM_MTL/115805-00106/2314997.1

RÉPONSE DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (FCEI) À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENT DE L'ACIG PORTANT SUR LA DEMANDE RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DU MÉCANISME INCITATIF, À LA FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES LIVRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2009 AU 31 DÉCEMBRE 2009, À L'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2011 ET À LA MODIFICATION DES TARIFS DE GAZIFÈRE INC. À COMPTER DU 1ER JANVIER 2011

CAUSE R-3724-2010 PHASE I

Demande #1
Référence : Mémoire de la FCEI

Préambule :
Gazifère propose un soft rebasing de 0,6 M$, un facteur de productivité de 0,3% et un stretch factor de 0%. La FCEI propose un soft rebasing de 1,6 M$ et une productivité de 1,15% (productivité de base + stretch factor).

Questions :
1- Comment expliquez-vous l'écart entre le résultat de votre analyse et le résultat de l'analyse de "Total factor productivity" soumise par Gazifère et pourquoi croyez-vous que votre proposition soit plus appropriée?

Réponse :

Selon nous, une part importante de l'écart entre notre proposition et celle de Gazifère vient de la distinction entre le capital physique et le capital basé sur les données comptables (capital comptable).

Dans sa preuve, Gazifère présente le résultat de son analyse de « Total factor productivity » (TFP) selon différents choix d'inputs et d'outputs. Les différents outputs considérés sont le nombre de clients, les volumes et les volumes normalisés. Les différents inputs considérés sont le travail, le matériel et le capital. Deux mesures du capital sont considérées : le capital physique et le capital comptable. Gazifère base sa recommandation d'un niveau de productivité de 0,3% sur l'analyse utilisant comme output le nombre de clients et le capital physique. Concrètement, le capital physique est mesuré en amalgamant le nombre de compteurs, le nombre de branchements et la longueur de canalisation.

L'un des principaux éléments de l'analyse présentée par la FCEI est la relation entre le niveau de base de tarification et le coût du capital (rendements et intérêts). Plus spécifiquement, nous examinons l'impact sur le coût du capital de la tendance naturelle à la baisse (abstraction faite du développement résidentiel) des immobilisations nettes. En somme, notre analyse se base sur le capital comptable plutôt que sur le capital physique.

Conceptuellement, il y a une différence très importante entre ces deux mesures. Le capital physique mesure la quantité d'équipements nécessaire pour fournir un service. Par contre, cette mesure ne fournit que peu, voire aucune, information sur le coût de détenir ces équipements et l'évolution de ce coût dans le temps. Par exemple, le fait de savoir que la franchise compte dix branchements, dix compteurs et un kilomètre de canalisation ne nous informe en rien sur le coût de capital engendré par ces immobilisations. En effet, si les investissements sont très récents, le coût du capital sera élevé. Par opposition, si les équipements sont en terre depuis longtemps, ils seront presque entièrement amortis et donc nécessiteront un coût de capital plus faible.

On peut aussi se demander comment l'indice de capital physique nous informe sur l'évolution des coûts dans le temps. Dans l'exemple ci-haut, si aucun actif n'est retiré de la base de tarification dans les 20 années suivant leur mise en opération et qu'aucun nouvel investissement n'est fait, l'indice de capital physique demeurera parfaitement stable suggérant aucun gain de productivité alors que, dans les faits, les immobilisations nettes (et donc le coût en capital) seront en décroissance constante.

À l'opposé, le capital comptable ne nous renseigne que peu sur la quantité d'équipements nécessaires pour fournir un service, mais nous informe très précisément sur le coût de fournir ce service. Dans l'exemple précédent, le niveau des immobilisations nettes ne nous permettrait pas de savoir si des équipements ont été ajoutés ou retirés, mais nous renseignerait parfaitement sur le niveau de coûts associé aux équipements.

Afin de bien illustrer la distinction entre les deux mesures, le tableau 1 présente un calcul de productivité simplifié basé sur l'exemple ci-haut et dans lequel on suppose un investissement ponctuel en 1987 et un amortissement linéaire sur 50 ans.[1] Puisque aucun client ne s'ajoute en cours de route et qu'aucun actif n'est retiré, l'indice de capital physique demeure parfaitement stable. De son côté, l'indice de capital comptable diminue de 2 unités par année.

Puisque le nombre de clients est stable et que l'indice de capital physique est lui aussi stable, le TFP basé sur le capital physique est stable (division de deux nombres stables) suggérant une absence de gain de productivité. Pour sa part, le TFP basé sur le capital comptable présente une croissance continue puisque, alors que le nombre de clients est stable, le niveau des immobilisations nettes est en décroissance constante. Il en résulte un gain de productivité moyen de 3,2% entre 2004 et 2008.[2]

---

[1] Voir fichier Excel joint pour le détail des calculs.

[2] Il est également intéressant de noter que le gain de productivité est en augmentation et non pas en décroissance. Puisque la dépense d'amortissement est stable (amortissement linéaire), elle représente

Tableau 1: Comparaison de la productivité basée sur le capital physique versus le capital basé sur les données comptables

	Input (capital comptable)	Input (capital physique)	Output (clients)	TFP index (CC)	TFP index (CP)	Variation (CC)	Variation (CP)
1987	100.0	100	100.0	100.0%	100.0%		
1988	98.0	100	100.0	102.0%	100.0%	2.0%	0.0%
1989	96.0	100	100.0	104.2%	100.0%	2.1%	0.0%
1990	94.0	100	100.0	106.4%	100.0%	2.1%	0.0%
1991	92.0	100	100.0	108.7%	100.0%	2.2%	0.0%
1992	90.0	100	100.0	111.1%	100.0%	2.2%	0.0%
1993	88.0	100	100.0	113.6%	100.0%	2.2%	0.0%
1994	86.0	100	100.0	116.3%	100.0%	2.3%	0.0%
1995	84.0	100	100.0	119.0%	100.0%	2.4%	0.0%
1996	82.0	100	100.0	122.0%	100.0%	2.4%	0.0%
1997	80.0	100	100.0	125.0%	100.0%	2.5%	0.0%
1998	78.0	100	100.0	128.2%	100.0%	2.5%	0.0%
1999	76.0	100	100.0	131.6%	100.0%	2.6%	0.0%
2000	74.0	100	100.0	135.1%	100.0%	2.7%	0.0%
2001	72.0	100	100.0	138.9%	100.0%	2.7%	0.0%
2002	70.0	100	100.0	142.9%	100.0%	2.8%	0.0%
2003	68.0	100	100.0	147.1%	100.0%	2.9%	0.0%
2004	66.0	100	100.0	151.5%	100.0%	3.0%	0.0%
2005	64.0	100	100.0	156.3%	100.0%	3.1%	0.0%
2006	62.0	100	100.0	161.3%	100.0%	3.2%	0.0%
2007	60.0	100	100.0	166.7%	100.0%	3.3%	0.0%
2008	58.0	100	100.0	172.4%	100.0%	3.4%	0.0%
					Moyenne 2004-2008	**3.2%**	**0.0%**

Ainsi, on voit très clairement que l'utilisation du capital physique plutôt que le capital comptable, ou vice versa, peut conduire à des mesures de productivité largement différentes.[3] Puisque la recommandation présentée par la FCEI repose pour une bonne part sur l'évolution du capital comptable et que celle de Gazifère utilise plutôt le capital physique, il n'est pas surprenant de constater un écart considérable entre les deux propositions.

Le deuxième volet de la question concerne le mérite relatif des propositions de Gazifère et de la FCEI.

La preuve de Gazifère dans ce dossier ainsi que dans la cause R-3587-2005 base le choix du capital physique sur des critères de précision de la mesure.[4] Elle y invoque entre autres des valeurs négatives d'amortissements et de retraits d'actifs. Ce faisant, elle donne l'impression que les deux mesures sont interchangeables et, par conséquent, que le niveau de précision de la mesure doit être le seul critère de choix. Or, comme nous venons de le démontrer, le capital physique et le capital comptable mesurent des réalités

une proportion de plus en plus importante de la valeur nette des immobilisations qui, elle, décroît. Comme le numérateur est stable et que le numérateur diminue, on trouve une productivité qui croît dans le temps. Ce constat va à l'encontre de l'idée généralement véhiculée que les gains de productivité doivent nécessairement aller en décroissant.

[3] Il n'est pas exclu que les deux mesures puissent donner, dans certaines circonstances particulières (e.g., une franchise à maturité présentant peu de croissance de la clientèle), des résultats semblables. Toutefois, ce n'est clairement pas le cas en ce qui concerne Gazifère dont les infrastructures sont relativement jeunes et les investissements excèdent largement les retraits d'actifs.

[4] « *It is important to acknowledge that the accounting data for the various asset categories contained some anomalous values, such as negative depreciation values and negative retirement values. For this reason, the TFP results which draw on the accounting data for the capital input are deemed less reliable than those obtained using the physical plant data.* » *(GM-2, doc.2, p.10)*

totalement différentes et ne sont donc absolument par interchangeables. Ainsi, en choisissant une mesure plutôt qu'une autre sur la base de la précision, on risque de fonder nos conclusions sur une mesure inappropriée bien que relativement précise plutôt que sur une mesure appropriée mais plus approximative. Nulle part dans la preuve de Gazifère n'avons-nous pu trouver de discussion quant à la pertinence relative des deux mesures. Il s'agit selon nous d'une faille majeure dans le processus ayant mené à la recommandation de Gazifère.

Puisque le choix de la mesure du capital a manifestement un impact déterminant sur l'évaluation de la productivité de Gazifère, il nous apparaît essentiel de se questionner d'abord et avant tout sur la pertinence des deux mesures dans le contexte du mécanisme incitatif plutôt que sur leur niveau de précision. [5]

De façon générale, un mécanisme incitatif vise à réduire le coût des services réglementés en incitant le monopoleur à améliorer son efficacité et en partageant ce gain d'efficacité entre les actionnaires de l'entreprise et les consommateurs. Pour ce faire, un mécanisme bien calibré devrait récompenser le monopoleur pour les gains d'efficience qu'il réalise au-delà d'un niveau de référence qui correspond à ce qu'il aurait fait, de toute façon, en l'absence de mécanisme.

Dans le cas du mécanisme auquel est soumis Gazifère, le niveau de référence se mesure en terme de revenu requis. Si les coûts sont inférieurs au niveau de référence, il y a excédent de rendement; s'ils sont supérieurs, il y a déficit de rendement. Ainsi, pour déterminer le niveau de référence, il importe de trouver un indicateur de productivité qui nous renseigne aussi précisément que possible sur l'évolution naturelle des coûts de Gazifère. À défaut d'établir correctement le niveau de référence, les excédents ou déficits de rendement pourraient être fort différents des niveaux qui assureraient une efficacité optimale du mécanisme et un partage équitable entre actionnaires et clients.[6]

Comme nous venons de l'expliquer, le capital physique ne nous informe que très peu sur l'évolution des coûts alors que le capital comptable nous informe très bien sur cet aspect. De là, il nous apparaît clair que la mesure de capital comptable doit être privilégiée. Par conséquent, nous croyons que notre analyse reflète de façon beaucoup plus adéquate l'évolution réelle des coûts de Gazifère que celle de cette dernière.

---

[5] M. Seal mentionnait d'ailleurs en conclusion de son rapport d'expertise l'importance du contexte du mécanisme incitatif dans le choix de la mesure de TFP.

[6] Par exemple, un mécanisme trop généreux enlèverait tout incitatif à optimiser les opérations puisque au-delà de 350 points de base, l'ensemble de l'excédent de rendement est retourné aux clients.